



La Celle Saint-Cloud

Arrêté Municipal N° 25.06

République Française  
Département des Yvelines  
78170

25.06  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°**

**DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE**

**LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD,  
VICE PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC**

**ARRETE PERMANENT**

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

Vu le règlement de la voirie communale et notamment l'article 5.2,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,

Considérant la nécessité de créer des places de stationnement limitées dans le temps et une place de livraison face au 6 place du Maréchal Leclerc à La Celle Saint-Cloud pour le commerce de proximité,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A compter de la date de signature du présent arrêté par Monsieur le Maire, les dispositions réglementaires touchant au stationnement place du Maréchal Leclerc sont complétées, comme suit :

Deux places de stationnement à durée limitée à 15 minutes et une place de livraison seront instaurées face au 6 place du Maréchal Leclerc. Elles seront matérialisées au sol par une signalisation verticale conformément aux instructions interministérielles relative à la signalisation routière « livre 1 première partie signalisation permanente ».

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa publication.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire,  
Madame la Directrice Générale des Services,  
Le Commissariat de Police de Versailles,  
Le responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Celle St-Cloud, le 26 DEC. 2025

Le Maire,

Olivier DELAPORTE